

En ce qui concerne les poursuites contre les 56 hoteliers pour infractions à la Loi des Licences, il a été établi que ces poursuites ont été discontinuées grâce à un malentendu qui existait entre le Chef Campeau et le greffier de la Cour du Recorder M. Lefebvre. Dès qu'il a été constaté que ce procédé était illégal, le chef de Police y a mis fin et l'on ne saurait imputer aucun blâme au président de la Commission M. Proulx.

---

#### POUR LES OUVRIERS.

Mon adversaire M. Noé Leclair s'affiche partout comme le candidat et l'ami des ouvriers, et à l'entendre on croirait que la classe ouvrière ne saurait se dispenser de ses services. Je soutiens que ce monsieur n'est pas sérieux et que ses actes parlent par eux-mêmes. En effet lorsqu'il s'est agi de voter une somme de \$70,000. qui devait être dépensée dans le quartier St. Jean Baptiste en travaux de toutes sortes, à la journée, assurant de ce fait du travail à nos ouvriers et des améliorations à notre quartier, M. Noé Leclair était le premier à voter contre un tel projet quitte à revenir quelques jours plus tard solliciter du